

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que l'immeuble sis 17, rue Mathias Koener à Esch-sur-Alzette se caractérise comme suit :

La maison d'habitation jumelée (GEN), sise 17, rue Mathias Koener, a été érigée en 1926¹, ensemble avec la maison accolée à gauche, selon les plans dressés par l'architecte Auguste Barnich². À cette époque la rue s'appelle encore rue des Fleurs et, suite au développement constant des aciéries depuis la fin du XIX^e siècle, la partie septentrionale d'Esch-sur-Alzette est en plein essor. Tandis que la rue parallèle, l'actuelle rue Würth-Paquet, présente des immeubles en rangée, la rue Mathias Koener présente des immeubles de taille un peu plus grande et isolés ou jumelés (LHU). Le style historisant employé pour la conception des façades se prête d'ailleurs très bien pour une image représentative de la maison (PDR).

L'immeuble s'élève sur deux niveaux surmontés par un niveau mansardé. La façade donnant sur rue est divisée en deux travées d'ouvertures et se distingue par son revêtement en pierre apparente. Les éléments de décor sont exécutés dans le même matériel afin de donner une image unifiée à ce côté de la maison. Ainsi, la façade est rythmée horizontalement par des bandeaux courant au-dessus du socle et entre les deux niveaux, de même qu'une corniche à modillons. Verticalement la façade est animée par un pilastre entre les deux travées et un sur l'angle. Les baies présentent des encadrements relativement simples, avec des appuis et des clés de voûte, en arcs segmentaire au premier niveau et rectangulaires au deuxième niveau. Le balcon sur consoles en pierre présente une balustrade en ferronnerie. Une des deux lucarnes est mise en avant par un décor plus ample comprenant une grande clé de voûte, des volutes, le tout surmonté par une corniche segmentaire moulurée. La façade latérale, qui abrite l'entrée, se divise en deux travées avec des ouvertures de diverses formes et tailles, présentant toutes des vitraux. L'entrée présente une porte en bois qui est vraisemblablement d'origine. Les ouvertures de la cage d'escalier sont mises en valeur par leur formes et décors. En effet, il s'agit d'une grande baie en arc segmentaire abritant un grand vitrail, surmontée par une baie ovale qui est décorée par une guirlande. La façade arrière est beaucoup sobre, sans décorations ou encadrements de baies, ce qui est tout à fait typique pour une façade non visible depuis la rue. (AUT/PDR)

L'immeuble conserve sa structure bâtie de même que ses divisions horizontales et verticales. En outre, la maison présente aussi beaucoup d'éléments historiques intérieurs. Ainsi, le hall d'entrée conserve des carrelages d'origine au sol et aux murs, de même que des portes en bois avec leurs chambranles. L'escalier en bois, allant du rez-de-chaussée aux combles, avec son départ de rampe au décor floral est également encore en place. La plupart des sols ont gardé leurs revêtements en bois

¹ Administration du Cadastre et de la Topographie, case-croquis n°2719, 1926.

² Des copies des plans d'époque sont en possession des propriétaires.

d'origine. Les portes de séparation entre les deux salons présentent des parties supérieures vitrées avec des verres biseautés d'époque. Les vitraux des baies de la façade latérale présentent des décors abstraits et/ou floraux. (AUT/PDR)

En général, la maison a conservé une grande authenticité et sa protection présente un intérêt public national d'un point de vue historique et architectural.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), période de construction (PDR), histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisation (LHU)

La COPAC émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de l'immeuble sis 17, rue Mathias Koener à Esch-sur-Alzette (no cadastral 3069/9189). Les membres proposent d'analyser également l'immeuble adjacent, à savoir le numéro 15, rue Mathias Koener, en vue d'une éventuelle protection nationale.

Présent(e)s : Anicet Schmit, Beryl Bruck, Christina Mayer, Christine Muller, Gaetano Castellana, Guy Thewes, Heike Pösche, Jean-Claude Welter, John Voncken, Laure Simon-Becker, Marc Schoellen, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Patrick Bastin, Régis Moes.

Luxembourg, le 22 février 2023